

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Liste des spectacles annulés – COVID 19

- *Garden Party*, Cie N°8, mardi 1er décembre.
- *50 mètres, la légende provisoire*, Agence de géographie affective, vendredi 4 décembre.
- Roukiata Ouedraogo, *Je demande la route*, dimanche 13 décembre.

Attention :

Les demandes de remboursement s'effectueront jusqu'au 15 décembre 2020.

Les pièces nécessaires pour traiter votre demande de remboursement sont les suivantes :

Par mail : spectacles.albret@ville-nerac.fr

- Nom et prénom
- Titre du (des) spectacle(s)
- Date du (des) spectacle(s)
- Nombre de places achetées
- Catégories de places (tarif normal, réduit...)
- Un RIB
- Le scan ou la photographie de vos billets qui devra permettre de lire l'intégralité des éléments inscrits sur les billets (talon compris)

Par courrier

- Nom et prénom
- Vos billets de spectacle pour lesquels vous souhaitez être remboursés
- Un RIB

> **Par le coffre-retour de documents de la médiathèque Yves Chaland**

• sous enveloppe libellée à
Espace d'Albret
Service billetterie

> **Par voie postale**

Espace d'Albret
Service billetterie
Quai de la Baise BP51 -47600 Nérac

Votre demande de remboursement sera traitée dans les meilleurs délais et dès réception des pièces demandées.

Pour les abonnements « sans limite », nous vous tiendrons informés prochainement.